

**BAREME T.T.C. EN EUROS DES HONORAIRES DE
TRANSACTIONS POUR LES LOGEMENTS ET ANNEXES
EN VIGUEUR AU 15 Novembre 2016**

Honoraires à la charge du vendeur (sauf cas exceptionnels*)

Carte professionnelle n° CPI 3402 2018 000 027 493

**Garantie financière transaction : CEGC n° 27400TRA151 -
T. 110 000 € - TVA 20%**

PRIX DE VENTE EN €	HONORAIRES EN €	PRIX DE VENTE EN €	HONORAIRES EN €	PRIX DE VENTE EN €	HONORAIRES EN €
		De 150 001 à 160 000	13 000	De 350 001 à 360 000	23 000
		De 160 001 à 170 000	13 500	De 360 001 à 370 000	23 500
		De 170 001 à 180 000	14 000	De 370 001 à 380 000	24 000
		De 180 001 à 190 000	14 500	De 380 001 à 390 000	24 500
		De 190 001 à 200 000	15 000	De 390 001 à 400 000	25 000
Jusqu' à 55 000	5 000	De 200 001 à 210 000	15 500	De 400 001 à 410 000	25 500
De 55 001 à 60 000	5 500	De 210 001 à 220 000	16 000	De 410 001 à 420 000	26 000
De 60 001 à 65 000	6 000	De 220 001 à 230 000	16 500	De 420 001 à 430 000	26 500
De 65 001 à 70 000	6 500	De 230 001 à 240 000	17 000	De 430 001 à 450 000	27 000
De 70 001 à 75 000	7 000	De 240 001 à 250 000	17 500	Au-dessus de 450 000	6.00%
De 75 001 à 80 000	7 500	De 250 001 à 260 000	18 000		
De 80 001 à 85 000	8 000	De 260 001 à 270 000	18 500		
De 85 001 à 90 000	8 500	De 270 001 à 280 000	19 000		
De 90 001 à 95 000	9 500	De 280 001 à 290 000	19 500		
De 95 001 à 100 000	10 000	De 290 001 à 300 000	20 000		
De 100 001 à 110 000	10 500	De 300 001 à 310 000	20 500		
De 110 001 à 120 000	11 000	De 310 001 à 320 000	21 000		
De 120 000 à 130 000	11 500	De 320 001 à 330 000	21 500		
De 130 001 à 140 000	12 000	De 330 001 à 340 000	22 000		
De 140 001 à 150 000	12 500	De 340 001 à 350 000	22 500		

Forfait vente Viager : honoraires de 10 000 €

La remise d'une note est obligatoire

****exceptionnellement, et uniquement à la demande expresse de l'acquéreur, les honoraires pourront être à la charge de ce dernier***

CENTURY 21.

Vicarello

25 Avenue Jean Jaurès
34170 CASTELNAU LE LEZ

☎ 04 67 02 81 21

✉ vicarello@century21.fr

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « tendue »

Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Honoraires à la charge du locataire :

	Zone tendue	Zone non tendue
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10.00 € / m ² TTC	8.00 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3.00 € / m ² TTC	3.00 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur :

	Zone tendue	Zone non tendue
Honoraires d'entremise et de négociation	150 € TTC si superficie ≤ 35 m ² Offerts si superficie ≥ 35 m ²	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10.00 € / m ² TTC	8.00 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3.00 € / m ² TTC	3.00 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

La rédaction d'un avenant au bail demandé par le locataire sera facturée 150 € TTC.

	Service INITIAL	Service CONFORT	Service OPTIMAL	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	7 %	8 %	9 %	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Effectuer les régularisations de charges	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Reddition mensuelle des comptes par e-mail (art. 66 du décret du 20/07/72)		●	●	
Reddition trimestrielle des comptes par e-mail (art. 66 du décret du 20/07/72)	●			
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Vérification et demande des justificatifs d'assurances et des contrats d'entretiens auprès du locataire	●	●	●	
Gérer au quotidien les difficultés rencontrées par le locataire	●	●	●	
TRAVAUX ET ENTRETIEN				
Gestion des réparations < 1000€ (devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle, proposition de travaux, démarches administratives, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux)	○	●	●	100 € TTC par dossier
Gestion des travaux importants ou de rénovation (fenêtres, chaudières, toiture, remise aux normes EDF/GDF, détection incendie, cheminée, arrosage automatique, piscine) > 1000€	○	●	●	200 € TTC par dossier
GESTION SINISTRE, DEGAT DES EAUX				
Etablissement des déclarations d'assurances et gestion des réparations (établissement des devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle)	○	●	●	250 € TTC par dossier
Expertises (par anticipation et/ou déplacement)	○	○	●	60 € TTC / Heure
PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES				
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Règlement des appels de fonds	○	○	●	60 € TTC / an
Rédaction d'un avenant au contrat de location	○	○	●	150 € TTC
Déplacement sur site pour le suivi de levée des réserves (taux horaire)	○	○	●	60 € TTC / Heure
Ameublement du logement	○	○	●	100.00€ TTC
Représentation aux assemblées générales	○	○	●	60.00€ TTC / heure
Gestion des congés pour vente, reprise ou motif légitime et sérieux auprès des huissiers	○	○	●	150€ TTC / acte
Réévaluation d'un loyer sous-évalué	○	○	○	150 €TTC
Frais extranet, correspondances diverses (appel de loyer, quittance, relances)	○	○	○	2.30€ TTC / mois
Etat des risques et pollutions réalisé par l'agence	○	○	○	30.00€
Frais de clôture de compte, transmission de dossier locataire, correspondances, solde tout compte	120.00 € TTC	120.00 € TTC	120.00 € TTC	120.00 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Honoraires forfaitaires pur simple Gestion de garage ou parking : 10 € TTC / mois